

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 21

<p>Administration d'accueil : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</p> <p>Corps : Professeurs des écoles Grade ou classe : Professeur des écoles de classe normale, hors classe, classe exceptionnelle.</p>	<p>Catégorie : A</p> <p>Indice sommital du corps : IM 972 Indice maximum de recrutement : IM 972</p>
<p>Critères de sélection / Compétences recherchées :</p> <p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du système éducatif et ses enjeux ; - Mission et programmes de l'école primaire ; - Processus et mécanismes d'apprentissage ; - Gestion des groupes et des conflits ; - Psychologie et sociologie de l'enfant. <p>Compétences opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire et mettre en œuvre un enseignement ; - Concevoir des outils pédagogiques ; - Animer un cours ; - Evaluer des acquis ; - Travailler en équipe. <p>Compétences comportementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sens de l'initiative ; - Capacité d'adaptation ; - Autonomie/confiance en soi ; - Sens relationnel ; - Capacité d'écoute. 	<p>Formation et stages :</p> <p>Les services départementaux de l'éducation nationale peuvent accompagner la prise de poste au moyen de divers dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tutorat ; - Inscription à un ou plusieurs modules du cycle de formation initiale des enseignants ; - Formations de courte durée relevant de la formation continue. <p>Temps de travail :</p> <p>Le professeur des écoles doit assurer 24 heures d'enseignement hebdomadaires et 108 heures annuelles de travaux en équipe au sein d'un cycle d'enseignement, d'activités pédagogiques complémentaires et de participation aux conseils d'écoles. A cela s'ajoute le temps de préparation des cours, les corrections des productions des élèves et le suivi des relations avec les parents d'élèves.</p>
<p>Affectation : Dans les départements des académies de Créteil ou de Versailles (école maternelle ou élémentaire selon décision de l'IA-DASEN).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 2 ans. 	<p>Dates de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition : 01/09/2020 - Détachement : 01/11/2020
<p><u>Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :</u></p> <p>Diplômes de niveau II, lettre de motivation et CV.</p> <p>Le candidat doit, en outre, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attestation certifiant la qualification en secourisme ; - Une attestation certifiant qu'un parcours d'au moins cinquante mètres a été réalisé dans une piscine. 	

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Les professeurs des écoles participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

Dans ce cadre, ils procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel.

Activités principales des professeurs des écoles :

- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage ou d'enseignement dans le cadre des programmes nationaux ;
- Transmettre des connaissances disciplinaires ;
- Concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves en lien avec les familles ;
- Contribuer au fonctionnement de l'école et au travail en équipe ;
- Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Professeur des écoles classe exceptionnelle	Echelon spécial	HEA3	972	Indice maximum de recrutement : IM 972
	Echelon spécial	HEA2	925	
	Echelon spécial	HEA1	890	
	4	1027	830	
	3	956	775	
	2	903	735	
Professeur des écoles hors classe	1	850	695	
	6	995	806	
	5	939	763	
	4	876	715	
	3	815	668	
Professeur des écoles de classe normale	2	757	624	
	1	712	590	
	11	821	673	
	10	763	629	
	9	712	590	
	8	668	557	
	7	619	519	
	6	582	492	
	5	562	476	
	4	542	461	
	3	523	448	
2	513	441		
1	444	390		

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.education.gouv.fr